

Les coûts suivants sont inadmissibles :

- \* Frais de séjour ou de transport;
- \* Honoraires ou salaires.

La demande de financement pour un projet d'aide humanitaire doit être complétée conjointement par le répondant et le responsable du projet. Les membres du Comité Minta prennent leur décision uniquement sur la base du contenu du dossier présenté.

Vous pouvez obtenir des copies supplémentaires du document de présentation d'une demande de financement pour un projet d'aide humanitaire en consultant notre site internet : [minta.st.bruno@gmail.com](mailto:minta.st.bruno@gmail.com).

Nous vous remercions de transmettre une copie de votre demande de financement pour un projet d'aide humanitaire par courrier électronique à l'adresse suivante : [minta.st.bruno@gmail.com](mailto:minta.st.bruno@gmail.com). Une copie papier de votre demande de financement pour un projet d'aide humanitaire, avec la signature originale du répondant et du responsable du projet, doit être également expédiée, au plus tard le 15 novembre à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Bruno, 1668 rue Montarville, C.P. 30, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec), J3V 4P8 Canada et à l'attention de Minta-Saint-Bruno, Présidence. Les membres du Comité Minta sélectionneront les projets admissibles au cours du mois de novembre.

Pour mieux faire connaître aux résidents de nos localités les résultats et la répartition des dons amassés, Minta désire associer de très près les répondants des projets approuvés. Pour cela, nous solliciterons votre participation à certaines activités de sensibilisation et votre appui dans le suivi des projets.

Vous êtes invités(es) à participer activement à la collecte de fonds nécessaires pour réaliser le projet que vous patronnez ainsi qu'à la Marche Minta qui a lieu le premier samedi du mois de mai.

Soyez assurés(es) que votre projet sera évalué au mérite par les membres du Comité.

La présidente du Comité Minta

Gisèle Prévost